

(A)

(N° 50.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1858.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1859 ⁽¹⁾.

J'ai l'honneur de proposer la suppression de l'augmentation de traitement pétitionnée, à l'article 7, par le Gouvernement.

COOMANS.

Augmenter l'article 22, *Consulats*, de la somme de 45,000 francs, demandés pour le chapitre II, *Traitements des agents politiques*.

Ernest VANDENPEEREBOOM.

(1) Budget, n° 144 (session de 1857-1858).
Rapport, n° 25.